

# CODE DE VIE

## BIENVEILLANCE

Ensemble, nous prenons soin les uns des autres par notre écoute, notre sourire et notre ouverture.



## ENGAGEMENT

Ensemble, nous participons activement à notre réussite et nous persévérons face aux défis qui s'offrent à nous. Nous sommes fiers !



## COLLABORATION

Ensemble, nous travaillons en équipe et en harmonie pour l'épanouissement de tous !



## RESPECT DE SOI

Je m'habille de façon convenable et selon la température.



## RESPECT DES AUTRES ET DE L'ENVIRONNEMENT

J'utilise un langage poli et des gestes bienveillants.  
Je vouvoie les adultes.  
Je prends soin du matériel.



## SÉCURITÉ

Je circule calmement.  
J'adopte un comportement sécuritaire.  
Je respecte les limites de la cour de l'école.



## RÉUSSITE

J'effectue le travail demandé par l'adulte.  
J'applique les consignes données par l'adulte.  
J'apporte à l'école uniquement le matériel nécessaire.



# MESURES DE SOUTIEN ET CONSÉQUENCES POSSIBLES

## MANQUEMENT MINEUR

L'encadrement de ce type de manquement consiste en la mise en place de **mesures d'aide** pour l'élève. Une démarche d'intervention éducative graduée est préconisée. Cette démarche est modulée selon la fréquence, la durée et l'intensité de chaque manquement mineur.

- Non-respect des consignes
- Possession de matériel non nécessaire ou inapproprié
- Perturbation du déroulement d'un cours
- Perte de temps et flânage
- Course et cris
- Bousculade, chicane
- Paroles blessantes et langage vulgaire
- Tout autre comportement jugé inadéquat

## MANQUEMENT MAJEUR

Constitue une **atteinte grave** au bien-être physique et psychologique d'une personne (agression physique ou verbale, intimidation, harcèlement, menaces, violence à caractère sexuel), un **danger** (pour soi, les autres ou l'environnement), de même qu'une entrave à la **sécurité** que doit nécessairement assurer l'école à toute personne se trouvant sur son territoire.

- Violence verbale
- Violence physique
- Agressivité réactive
- Vol et vandalisme
- Comportement désorganisé
- Fugue
- Violence à caractère sexuel
- Tout autre comportement jugé inadéquat

## MESURES ÉDUCATIVES POSSIBLES

- J'effectue un geste réparateur.
- Je prends un temps de réflexion.
- Je remplace le matériel endommagé ou perdu.
- Je fais du travail dans l'école.
- Je reprends le temps perdu.
- Je perds des privilèges.
- Je reprends ou pratique le comportement souhaité.
- Je suis accompagné lors de ma récréation.
- Je reprends le travail non fait.

## CONSÉQUENCES POSSIBLES

(geste majeur ou geste mineur répétitif)

- Appel aux parents
- Rencontre avec les parents et la direction
- Suspension à l'interne
- Suspension à l'externe
- Mesure exceptionnelle au besoin

*Notre code de vie réfère aux encadrements de la LIP, article : 18.1, 18.2 et 18.3.*

# CONTRAT D'ENGAGEMENT

À SIGNER ET À RETOURNER À L'ÉCOLE



## CONTRAT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

1. Nous avons pris le temps de lire le code de vie de l'école ensemble à la maison.

2. Nous nous engageons à respecter le code de vie de l'école.

Signature de l'enfant : \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

Signature du parent : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

3. Nous conservons les pages 1-2 et retournons seulement la page 3 signée à l'école.

